

Articles pour le service des aliments



SINGLE-USE & PLASTIC WASTE PREVENTION REGULATION

gov.bc.ca/reuse

Que sont les articles pour le service des aliments? Récipients jetables pour les mets à emporter et certains emballages — y compris les bols, les boîtes, les berlingots, les briques, les gobelets, les assiettes, les plats, les plateaux, les récipients à charnière, les récipients munis d'un couvercle, les boîtes d'œufs et les pellicules d'emballage — qui sont utilisés pour contenir des aliments et des boissons.

Ce que vous devez savoir

À partir du 15 juillet 2024, les entreprises ne pourront plus distribuer ou vendre en Colombie-Britannique des articles à usage unique (jetables) pour le service des aliments qui sont fabriqués avec certains plastiques difficiles à recycler, dont la mousse de polystyrène (par exemple, Styrofoam^{MC}), ni les utiliser pour emballer des aliments ou des boissons.

INTERDITS



Ce que vous devez faire

Toutes les entreprises doivent :

1. Cesser de vendre des articles pour le service des aliments fabriqués avec des matières de la classe B

Ne plus vendre ni distribuer d'articles pour le service des aliments jetables fabriqués entièrement ou partiellement en plastique biodégradable, en plastique oxodégradable, en PVC, en PVDC ou en mousse de polystyrène. Les produits en plastique compostable sont autorisés.

2. Arrêter de vendre des aliments et des boissons dans des contenants fabriqués avec des matières de la classe B

Ne plus vendre d'aliments emballés — comme des nouilles instantanées dans un gobelet ou des œufs dans une boîte — dans des bols, des cartons, des pellicules ou d'autres emballages fabriqués entièrement ou partiellement en plastique biodégradable, en plastique oxodégradable, en PVC, en PVDC ou en mousse de polystyrène. Les produits en plastique compostable sont encore autorisés.

Les fournisseurs de services d'alimentation doivent également :

3. Cesser d'utiliser des contenants pour les mets à emporter ou la livraison qui sont fabriqués avec des matières interdites de la classe A

Ne plus emballer les commandes à emporter (ou tout autre aliment ou boisson que vous préparez pour une consommation immédiate) dans des récipients jetables fabriqués entièrement ou partiellement en plastique compostable, en plastique biodégradable, en plastique oxodégradable, en PVC, en PVDC ou en mousse de polystyrène.

Qu'est-ce qu'une matière de la classe A ou de la classe B?

INTERDITS	A	B
Plastique compostable	✗	
Plastique biodégradable	✗	✗
Plastique oxodégradable	✗	✗
Polychlorure de vinyle (PVC) après le 1 ^{er} juillet 2028	✗	✗
Chlorure de polyvinylidène (PVDC)	✗	✗
Mousse de polystyrène	✗	✗

Ces articles sont exemptés par le règlement et peuvent continuer à être utilisés.

EXEMPTÉS



Film d'emballage en polychlorure de vinyle (PVC) — **exemption jusqu'au 1^{er} juillet 2028**



Plateaux en mousse de polystyrène pour la viande, la volaille, les fruits de mer ou le poisson crus, frais ou congelés (mais pas les sushis) — **exemption jusqu'au 1^{er} juillet 2030**



Contenants en papier et en fibres végétales pour les plats à emporter et les livraisons, y compris ceux qui sont recouverts de plastique compostable ou d'un autre plastique autorisé



Articles pour le service des aliments destinés à la vente ou à la distribution en dehors de la Colombie-Britannique



Aliments et boissons destinés à être vendus ou distribués en dehors de la Colombie-Britannique

Cette fiche d'information fait partie d'une boîte à outils destinée à aider les entreprises de la Colombie-Britannique à se conformer au règlement.

Si vous cherchez des solutions pour remplacer les plastiques à usage unique, vous trouverez notre guide pratique des solutions de remplacement, des fiches d'information sur certains autres articles réglementés et d'autres outils imprimables — y compris des affiches et des panneaux que vous pouvez utiliser pour informer votre personnel et vos clients — à l'adresse suivante gov.bc.ca/reuse.



Par le règlement sur l'interdiction des plastiques à usage unique et la prévention des déchets plastiques, la Colombie-Britannique souhaite éliminer progressivement de nombreux plastiques à usage unique qui sont difficiles à recycler et ainsi réduire les déchets, protéger notre environnement et créer un avenir plus propre pour tous les Britanno-Colombiens.



Ministry of
Environment and
Climate Change Strategy